



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 30 octobre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Amaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Philippe GOUGEON,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h22

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.18.083 - Inondations dans l'Aude – versement d'une subvention aux communes sinistrées

Christian DUMAS expose :

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, de nombreuses communes ont subi de très graves inondations dans le sud de la France et plus particulièrement dans le département de l'Aude.

Ces intempéries ont eu pour conséquences plusieurs personnes décédées et plusieurs milliers de sinistrés parmi lesquels certains ont dû être évacués. Les dégâts sont considérables.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 ».

C'est pourquoi, il est proposé que la commune d'Ingré participe à ce soutien en versant une subvention de 1 000€ au Conseil Départemental de l'Aude.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1 000 € au Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 novembre 2018

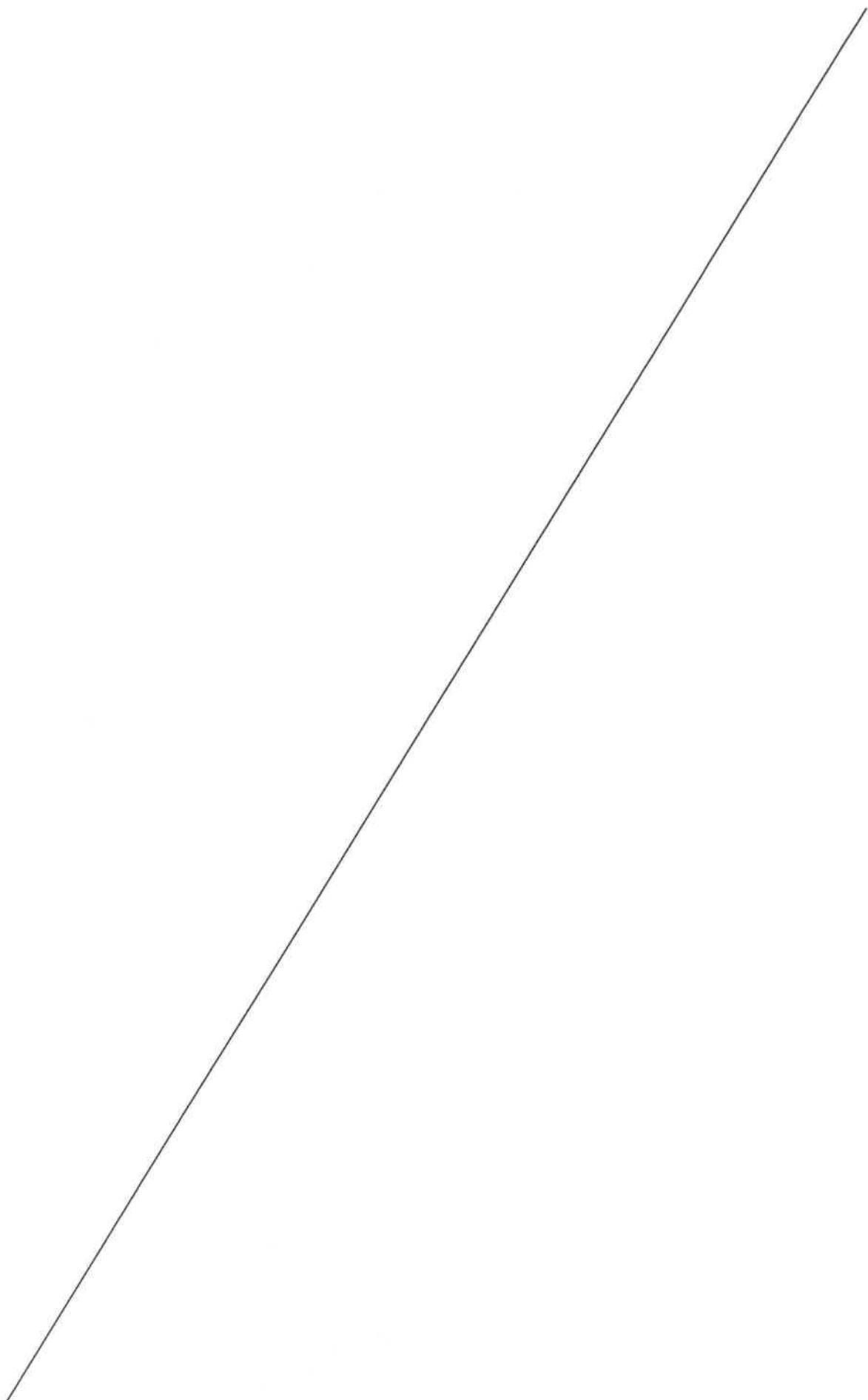
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 26 novembre 2018

Publication le : 26 novembre 2018

Notification le : 26 novembre 2018.



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-18-083

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-11-26T10-26-57.00 (MI213759466)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181109-DL-18-083-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Inondations dans l'Aude - versement d'une subv
aux communes sinistrées

Date de décision : 09/11/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.6. Autres subventions.Acte : DL.18.083-FIN-Inondations dans l'Aude ; versement d'une subvention aux communes sinistrées.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/11/18 à 10:26

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 26/11/18 à 10:26

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 26/11/18 à 10:33